

République Française

-----  
Département de la Seine-Maritime  
-----

## COMMUNE D'ARQUES-LA-BATAILLE

-----  
Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal  
du 14 juin 2021  
-----

Délibération N°6 du 14 juin 2021

Date de convocation      **Etaient présents : (17)**

07.06.21

Maryline Fournier, Maire

Michel Ménager, Christine Delcroix, Philippe Gautrot, Carole Dufils,

Serge Planchon, Dominique Paul Adjointes,

Benoit Boudet, Patrick Jouen, Julien Ménard, Isabelle Normand, Véronique Obin,

Isabelle Poulain, Vincent Prié, Gérard Sadé, Rachida Slamani, Arlette Vivet.

Nombre d'élus :

En exercice : 23

Présents : 17

Votants : 22

**Etaient Excusés : (6)**

Pascal Ancelot ayant donné délégation à Michel Ménager, Agnès Corruble ayant donné délégation à Isabelle Poulain, Emmanuelle Duplessis Yaha, Mickaël Lefebvre ayant donné délégation à Julien Ménard, Céline Obin ayant donné délégation à Véronique Obin. Guy Sénécal ayant donné délégation à Christine Delcroix.

-----  
Secrétaire de séance : Julien Ménard  
-----

### Urbanisme

#### Convention d'occupation du domaine privé

##### AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Philippe Gautrot, Adjoint au maire

Vu la demande de Monsieur Scohy, cogérant du camping de Martigny d'installer une passerelle entre sa propriété et la parcelle communale cadastrée A185.

Vu l'intérêt touristique de ce projet permettant un accès à l'Avenue Verte aux piétons et cyclistes résidents au camping.

Propose au Conseil Municipal :

- D'approuver le projet de la pose d'une passerelle au-dessus du portant séparant le camping de Martigny et la parcelle A185 propriété de la commune d'Arques-la-Bataille.
- D'autoriser Madame le Maire à signer la convention d'occupation entre la commune et le camping de Martigny qui sera annexée à la présente délibération.
- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce projet et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La délibération est approuvée avec 17 voix pour et 5 abstentions.

Pour extrait conforme  
Maryline Fournier, Maire

